

## Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale



VILLE DE  
NAMUR

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### AVIS

#### SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES VOIES PUBLIQUES

**Réf. Dossier : OI 482 Flawinne, rue Camille Charlier – suppression du sentier n°81**

Base légale de l'enquête publique : articles 12, 24, 25 et 26 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

L'Administration communale fait savoir qu'elle est saisie d'une demande de suppression du sentier vicinal n°81, rue Camille Charlier (Namur – 7<sup>e</sup> division – Flawinne - section B – numéros de parcelles 484A, 484B, 436 et 437B).

Cette demande de suppression du sentier n°81 doit être soumise aux formalités d'enquête publique durant la période allant du mardi 14 septembre 2021 au mercredi 13 octobre 2021 inclus, prescrites par les articles 12 et 24, 5<sup>o</sup>, a) du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

#### Réclamations et observations écrites (Article 24, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période d'enquête publique susvisée, à l'adresse suivante : **VILLE DE NAMUR – Collège communal – Service administratif et juridique des Voies publiques – Hôtel de Ville de et à 5000 Namur (tél : 081/24 64 60 - mail : [caroline.desmaree@ville.namur.be](mailto:caroline.desmaree@ville.namur.be)).**

Seules les réclamations et observations dont la date d'envoi ou de réception sera comprise dans la période d'enquête publique susvisée pourront être valablement prises en compte.

#### Réclamations, observations orales et consultation de la demande (Article 24, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>)

**Pendant la période de confinement**, les réclamations et observations orales peuvent être formulées et le dossier consulté, durant la période d'enquête publique susvisée, **uniquement sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance au 081 24 64 60**, auprès du Service administratif et juridique des Voies publiques dont les locaux sont situés à l'Hôtel de Ville, Aile A (4<sup>ème</sup> étage), où des explications techniques peuvent être fournies, où la séance de clôture de l'enquête se déroulera le **mercredi 13 octobre 2021 de 15h30 à 16h00** et où peuvent être entendus tous ceux qui le désirent, séance uniquement destinée à leur permettre de faire part de leurs dernières observations sur le projet, lesquelles seront consignées dans les résultats d'enquête.

**Attention** : le-s citoyen-ne-s qui souhaite-nt être présent-e-s à cette séance doivent impérativement s'annoncer **24 heures à l'avance au 081 24 64 60, maximum 1 personne par famille et port du masque obligatoire.**

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale.

À Namur, le 03 septembre 2021.

Par délégation,  
La Cheffe de Service,

Le Bourgmestre,

(s) Aurélie d'ARGEMBEAU

(s) Maxime PREVOT